

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.

Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absent avec procuration : 4

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/002

OBJET : Commission Communale des Impôts (C.C.I.D) : désignation des commissaires titulaires et suppléants.

Monsieur PRESLE indique au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La CCID comprend neuf membres :

- Le maire ou l'adjoint délégué ;
- Huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ;
- Avoir au moins 25 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal. La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Monsieur PRESLE précise que la CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

* Elle dresse avec le représentant de l'administrations fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (article 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;

* Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;

* Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal de présenter la liste suivante :

Titulaires		Suppléants	
1	Jean-Paul PRESLE	1	Jacques DUBOISSET
2	Valérie MONTEIRO	2	Sabrina LARRIEU
3	Karine SOUCHAL	3	Sandrine BONNET
4	Sylvie PARIS	4	Florian CATINOT
5	Bruno PONTRUCHER	5	Adrienne LIBIOUL
6	Mickaël VAZ LAVRADOR	6	Nastascia ACCOT
7	Sébastien MORIN	7	Pierre MESURE
8	Christiane DEMIGNE	8	Sylvie PERRIN
9	Martial RAY (hors commune)	9	Paulette SIGAUD (hors commune)
10	Jean-Claude LOUIS-CALIXTE	10	Damien BONJEAN
11	Philippe PACHECO	11	Jean-Pierre FASSIER
12	Magalie GENESTOUX	12	Philippe CRESPIEN
13	Josiane BEUREL	13	Lionel TEIXEIRA
14	Jean-Marc PLANTIN	14	Maria LOUREIRO
15	Michèle DANCE	15	Hubert CHALLEGARD
16	Bernard JOUJON	16	France NURIT

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 10/07/2020 Reçu en préfecture le 10/07/2020
La Directrice Générale des Services,  Caroline SOULIGOUX.